



U.C.S.A.cgt



Comité d'établissement Siège France télévisions

Déclaration des élu(e)s CGT au comité d'établissement du siège de France télévisions

Les journalistes et assistantes du service sous-titrage info de la rédaction de France 2 ne sont volontaires que pour exercer leur métier au service de l'entreprise. C'est ce postulat que la direction de l'entreprise semble vouloir ignorer à dessein.

Cette même direction qui, au moment de l'annonce de sa décision unilatérale de fermeture du service, s'était engagée, la main sur le cœur à ce que personne ne reste sur le bord de la route et avait indiqué que de vraies solutions de reclassements leur seraient faites.

Aujourd'hui la réalité est tout autre. En guise de reclassement, on leur propose des emplois de nuit à l'édition numérique, ou bien des emplois en région, en outre-mer. Tout sauf des offres crédibles de reclassements professionnels.

Ce qui contredit les engagements du Président, du DRH de l'entreprise et du directeur des rédactions, à commencer par celui qui figure en toute lettre dans le « **Guide d'information Plan de Départs Volontaires** » mis en ligne le 26 mai 2014 : (Page 16) « **En cas de candidatures multiples sur un même poste, une priorité renforcée sera donnée aux collaborateurs éligibles relevant d'une activité appelée à fortement décroître ou à être externalisée (AITV, sous-titrage information, activité exercée par un seul collaborateur), puis aux autres salariés occupant un poste éligible au PDV** ».

Bafouant ces engagements, le prétendu « facilitateur » a affirmé à plusieurs reprises que la priorité ne s'exercerait pas en dehors des postes proposés par la direction. Pour tous les autres les personnels du sous-titrage Info seraient « **en concurrence avec d'autres salariés, une concurrence très rude** ».

Par ailleurs, certains sous-titres du service, qui ont refusé les premières propositions, se sont entendu dire qu'ils devaient aller dans les services de FTV faire eux-mêmes la recherche de postes qui leur conviennent mieux et que de toute façon l'Antenne PDV n'a connaissance que des postes libérés par le PDV et non des autres libérés par la mobilité « normale ».

Cette dernière information est significative concernant le niveau de mobilisation de la direction. Celle-ci voudrait s'arranger pour les décourager et les faire quitter l'entreprise qu'elle ne s'y prendrait pas autrement.

Les élus CGT du CE Siège dénoncent avec force la situation imposée au personnel du sous-titrage de la rédaction de France 2. Cette situation est devenue insupportable.

Paris, le 30/10/2014